

## Lettre d'information Mairie de Hésingue 2020-006

Chères Hésinguaises, chers Hésinguois,

Les conseillers municipaux ont été installés dans leur fonction, le 23 mai dernier. Distanciation sociale oblige, la séance d'installation s'est tenue non pas à la mairie, mais à la Comète. Le maire sortant, Gaston Latscha et les cinq adjoints sortants, Josiane Chappel, Christian Landauer, Anne Karababa, Vincent Schweitzer et Sylvie Gruntz ont été réélus au cours de cette séance.

Avant de prendre la présidence de la séance après son élection, monsieur le maire, dans son allocution a informé le conseil municipal qu'il consentira, les 6 délégations suivantes :

- Jean Hertzog, pour la forêt,
- Jocelyne Schirch, pour le C.C.A.S. et les personnes âgées,
- Stéphane Martin, pour la communication,
- Denis Arnoux, pour les commerces et la sécurité
- Rémy Castro, pour le sport
- Christophe Oudot, pour la téléphonie et l'informatique

Les cinq premières délégations étaient déjà existantes au cours du précédent mandat. La 6<sup>ème</sup> a été consentie dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie à Christophe Oudot. Cette dernière a été rendue nécessaire dans le cadre de la dématérialisation, c'est-à-dire le remplacement des documents papier par des documents électroniques, pour à terme arriver à la mise en œuvre d'une politique « zéro papier ». Christophe Oudot portera le projet de digitalisation et d'optimisation de l'outil informatique, et suivra le projet de dématérialisation.

Dans ce cadre, les membres du conseil municipal seront tous équipés d'une tablette informatique.

Lors de la même réunion du conseil municipal le budget communal pour l'année 2020 a été voté, sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt. Le maire a souligné, lors de la présentation du budget, que les taux d'imposition de la commune sont les plus bas de l'ensemble des communes de Saint-Louis-Agglomération.

### **Le budget d'investissement se monte à 6 974 415 €**

Les dépenses d'investissement sont principalement consacrées :

- à la voirie, rue de Saint-Louis pour 990 000 €
- à l'acquisition et l'aménagement de locaux pour la police municipale 450 000 €
- à la résidence les Hirondelles pour personnes âgées 415 000 €
- à l'acquisition d'une propriété 350 000 €
- à la toiture de l'église 126 000 €
- à l'arrosage du stade par forage et eau de pluie 120 000 €
- aux reports d'investissement de l'année précédente 1 311 000 €
- au remboursement de l'emprunt pour 816 000 €

**Les recettes** proviennent :

- des ressources propres
- d'une subvention 2020 pour la voirie, 180 000 €
- de l'autofinancement, viré de la section de fonctionnement, 2'780'250 €, soit 40 %.

**Le budget de fonctionnement se monte à 7'267'275 €**

**Les dépenses** réelles de 4'538'555 € restent stables

**Les recettes** proviennent

- des impôts , attributions et compensations pour 6'193'837 €
- des dotations pour 512'001 €
- de l'excédent de fonctionnement de 439 936 €
- 

**Le budget global se monte à 14 231 690 € et permet de continuer à voir l'avenir avec confiance.**

---

## **Restez prudent !**

Texte repris du SAMU :

1. L'épidémie n'est pas terminée, elle ralentit seulement.
2. Le virus n'a pas disparu, il est seulement (peut-être) moins agressif
3. Les décès ne sont pas terminés, ils ont juste et heureusement diminué sensiblement.
4. Le masque n'est pas une muselière mais un moyen de protection
5. La distanciation n'est pas une violation des libertés mais une mesure de sécurité
6. Le Covid n'est pas une blague, il peut laisser des séquelles invalidantes
7. La protection des autres n'est pas optionnelle mais un devoir moral
8. La prudence n'est pas un excès mais conscience et sagesse
9. Une hospitalisation pour Covid ne dure pas seulement quelques heures mais peut durer pendant des mois....
10. Se protéger n'implique pas d'innombrables sacrifices mais seulement le respect de normes minimales....

PROTEGEZ-VOUS....PROTEGEZ LES VOTRES... 

---

## **Fonds d'Urgence Solidarité Associations Alsaciennes**

Le Département du Haut-Rhin, au titre de sa compétence solidarité territoriale, a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel d'urgence en soutien au secteur associatif alsacien.

Il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par les associations dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la solidarité du fait de l'annulation d'événements ou manifestations en raison des mesures de confinement.

**Date limite de dépôt du dossier : 14 juin 2020 à minuit**

Les animateurs-coordonnateurs sont à disposition pour aider les associations à monter et à transmettre leur dossier de demande de subvention :

**Direction Europe Attractivité et Aménagement (DEAA)**

**M. Claude MINERY : 06 07 94 32 05 ou Mme Carla RIQUELME : 06 30 29 78 13**

**Courriel dédié : [urgenceassociations@haut-rhin.fr](mailto:urgenceassociations@haut-rhin.fr)**

---

## **Périscolaire – Jeunesse et Avenir:**

Les Animations du mercredi reprennent à partir du 10 juin 2020.

---



## **Crèches – Les Petites Bouilles et Les Petits Chaperons Rouges :**

Les deux crèches sont ouvertes et l'accueil des enfants se passent très bien malgré les barrières sanitaires qui ont été mises en place.

---

## **Ecole élémentaire et primaire :**

Il y a deux semaines, les cours ont commencé par l'ouverture pour les CM2 et CP et depuis cette semaine l'ensemble des classes sont accueillies. Suite au sondage envoyé par l'école, environ 90 élèves se sont inscrits en élémentaire et répartis dans les 9 classes de l'école. En maternelle une enseignante est présente entourée de 3 ATSEM, assistantes maternelles, toutes disponibles pour nos enfants. Par ailleurs, avec la directrice Mme Boetsch nous avons mis en place le dispositif SSCC, Sport Santé Culture Civisme, en partenariat avec l'éducation nationale. Dans ce cadre, Romain Trottein, l'éducateur sportif de La Comète est mis à disposition des enfants de la maternelle ce qui porte l'encadrement à 5 personnes pour 12 enfants inscrits pour le mois de juin sur base du volontariat. L'équipe pédagogique de l'école Roland Igersheim et la commune de HÉSINGUE ont tout mis en œuvre afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves qui souhaitaient reprendre les cours sur site, et non uniquement les élèves « des familles prioritaires ».

---

## **Complexe La Comète :**

Selon le dernier décret n°2020-663 du 31 mai 2020, les mesures barrières et les restrictions en vigueur ne permettent pas encore d'ouvrir la Comète d'une façon satisfaisante pour accueillir le public pour les activités culturelles, sportives et associatives.

Néanmoins les rassemblements à caractère professionnel, par exemple réunion de travail, comité-directeur, assemblée générale, peuvent s'y tenir, à huit clos, et avec un nombre limité de personnes afin de respecter les mesures barrières. Aussi ponctuellement et sous réserve d'acceptation par la préfecture un rassemblement accueillant du public pourra quand même être envisagé (par exemple don du sang). L'adjoint en charge Christian Landauer ([c.landauer@hesingue.fr](mailto:c.landauer@hesingue.fr)) vous accompagnera dans cette démarche.

Au vu de ce décret la préparation du spectacle hommage pour la défunte directrice Mme Josette Billault-Lebossé ne peut se faire d'une manière adéquate sur place et sera reporté du WE du 19 septembre à une date ultérieure.

La mairie ainsi que l'équipe de La Comète travaille à une réouverture au public le 1<sup>er</sup> septembre selon les mesures sanitaires en vigueur actuellement et à venir. Merci de votre compréhension.

---

## **Masques sanitaires :**

En complément de la distribution des masques à l'ensemble de la population, la mairie en a distribué aussi pour à les commerçants/artisans, qui sont au nombre de 95 dans notre commune.

---

## **Sécurité - Participation citoyenne :**

Le groupe d'information et de signalisation fonctionne bien et permet de prévenir des rondes éventuelles de personnes malveillantes dans notre village. Ce groupe est en lien constant avec la gendarmerie, qui est contactée pour toute vérification sur lieu.

---

## Sécurité – Forêt :

Un abattage important d'arbres est en cours rue du cimetière par un particulier. Suite à l'accident d'un arbre tombé récemment sur la propriété voisine, ce particulier a fait appel à l'ONF pour conseil. Celle-ci a marqué les arbres devant être enlevés pour sécuriser le talus.

Durant la durée des travaux prévue pour 2 jours le chemin du cimetière sera fermé par arrêté municipal.

## Savoir vivre :

Rappelons aussi les règles de savoir vivre, limiter le bruit = préserver le bon voisinage.

La municipalité invite tous les administrés à respecter les horaires d'utilisation des outils, tels que défini dans l'arrêté municipal n°08/2009 du 19 mai 2009, des appareils de jardinage et de bricolage (moteurs thermiques, électriques, tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, matériels de lavage haute pression, etc.) les jours ouvrables de 7h00-12h00 13h30-20h00.

Dans la même idée, les propriétaires de nos amis les chiens doivent respecter les mêmes horaires en ce qui concerne les vocalises canines ;-)- merci d'avance pour les efforts fait à cet égard.

Autre rappel : l'obligation de tenir son chien en laisse n'est en réalité pas qu'une simple recommandation, c'est une obligation indiquée par l'arrêté du 16 mars 1955, toujours en vigueur : *"dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin"*. La divagation des chiens durant le printemps constitue ainsi une infraction qui peut donner lieu à une verbalisation et une amende allant jusqu'à 750 euros.

En ce qui concerne les déjections, qui semblent être un peu plus présentes dans nos rues, proches des écoles et de la crèche, à vous propriétaires canins de les ramasser.

Prenez soin de vous !

De gauche à droite

**Christian Landauer** -

2<sup>e</sup> adjoint,

**Josiane Chapel** -

1<sup>e</sup> adjointe,

**Gaston Latscha** -

Maire,

**Anne Karababa** -

3<sup>e</sup> adjointe,

**Vincent Schweitzer** -

4<sup>e</sup> adjoint,

**Sylvie Gruntz** -

5<sup>e</sup> adjointe



04.06.2020/ La Mairie de Héringue

Nous restons à votre disposition par email [mairie@hesingue.fr](mailto:mairie@hesingue.fr) par téléphone : 03 89 89 70 30 ou venez nous voir, nous respectons les distances de sécurité pour vous accueillir.